

Commune de Plouhinec



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°6 (de droit commun)

Dossier d'enquête publique

3- Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (MRAe)

	Prescrite le :	Approuvée le :
Elaboration du PLU	11/07/2001	20/10/2011
Modification n°1 (simplifiée)	30/09/2016	15/12/2016
Modification n°2 (avec enquête publique)	09/05/2017	19/12/2017
Modification n°3 (simplifiée)	20/06/2019	05/12/2019
Modification n°4 (avec enquête publique)	30/07/2020	30/09/2021
Modification (simplifiée) n°5	17/12/2021	09/03/2023
Modification n°6 (avec enquête publique)	13/09/2022	

toutefois pas suffisamment détaillée dans le rapport.

Des covisibilités existent vis-à-vis des habitations riveraines, situées face ou à proximité directe du site de projet, concernant le lycée et le parking associé. Le dossier indique que l'ancien gymnase et les surfaces imperméabilisées attenantes, susceptibles d'être transformées en zone de stockage sont peu visibles, compte tenu des haies, des boisements et de la friche conservée. La collectivité a fait part, dans le dossier, de ses intentions de ne pas construire de bâtiment complémentaire. Toutefois, ces intentions nécessitent d'être traduites dans le document d'urbanisme pour s'assurer qu'elles seront respectées.

3.2 Limitation des nuisances

Compte tenu de la nature de l'activité envisagée dans le cadre de cette modification de PLU, à savoir la réfection de navires, dans une zone située à 60 mètres des zones d'habitation, l'évaluation environnementale aurait dû comprendre une analyse des nuisances potentielles engendrées, telles que des nuisances sonores, mais aussi des nuisances liées à l'activité (poussières et odeurs). Cette analyse pourrait être basée sur le fonctionnement actuel du site (nombre de navires, produits utilisés, travaux réalisés, niveaux sonores, etc.).

4. Conclusion

La modification n°6 du PLU concerne la requalification du site de l'ancien lycée professionnel Jean Moulin situé à Plouhinec afin de permettre l'implantation d'une nouvelle zone d'activités économiques en lien avec le port.

Pour la MRAe de Bretagne
le président

Philippe VIROULAUD